Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260305-D2026_020-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO

COMMUNE DE SAINT-COULOMB

Délibération n° 020-2026 – Modification du tableau des effectifs

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Coulomb, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel FREDOU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de Conseillers présents : 19
Quorum : 12
Date de convocation : 17 février 2026

Membres présents : M. Jean-Michel FREDOU – Mme Sophie COEURU – M. Christophe PENGUEN Mme Véronique WYART – M. Patrice VIVIEN –- Mme Annick MARQUER – M. Jean-Yves Le BRIERO - M. Gérard BARREAU Mme Servane CADIOU – Mme Patricia LEGLAS - Mme Catherine TANIC - Mme Jocelyne LEGENDRE - M. Johan CHARTIER – Mme Alexandra FANOUILLERE – M. Victor LAVOLE – M. Loïc SEVEGRAND – Mme Odile LEFORT - M. de BOISSIEU Renaud – M. de la GATINAIS

Absent excusé : Mme Marine AUVRAY (pouvoir à Mme Alexandra FANOUILLERE) - M. Daniel THOMAS (Pouvoir à Mme Patricia LEGLAS) - M. Jean-Luc LE GAST (Pouvoir à M. Jean-Yves Le BRIERO) – M. Hervé DOURVER (pouvoir à M. Renaud de BOISSIEU).

Secrétaire de séance : M. Gérard BARREAU

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, au regard des nécessités du service, de procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :

VU le tableau des emplois,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

Afin de permettre la nomination de l'agent inscrit sur la liste d'aptitude du concours d'ATSEM principal de 2ème classe au 7 avril 2026, il convient de :

- Supprimer le poste d'adjoint d'animation à temps complet
- Créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principale 2ème classe

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260305-D2026_020-DE

Afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établir pour l'année 2026, il convient de :

- Supprimer le poste d'adjoint technique
- De pourvoir le poste d'adjoint technique principal de 2ème classe au 1er juillet 2026

Afin de permettre la réintégration d'un agent en disponibilité pour convenance personnel au 1er mars 2026, il convient de :

- Réintégrer l'agent au poste d'adjoint technique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE

D'ADOPTER la modification du tableau des emplois ci-dessous,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT-COULOMB

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er DECEMBRE 2025

GRADES	POSTES CRÉÉS	POSTES POURVUS	DONT TEMPS COMPLET		DONT TEMPS NON COMPLET OU TEMPS PARTIEL
Attaché	1	1	1		
Rédacteur Principal 1ère classe	1	0	0		
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	3	3	3		
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	1	0	0		
Adjoint Administratif	1	1			1
Technicien Principal 1ère classe	1	1	1		
Technicien	1	1	1		
Adjoint Technique Principal 1ère classe	3	3	3		

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213502636-20260305-D2026_020-DE

Adjoint Technique Principal 2ème classe	1	0+1	0+1	Nomination suite avancement de grade (01/07)	
Adjoint Technique	8	7-1	7-1 ~~(dont 1*)~~	Réintégration disponibilité Suppression suite avancement de grade	
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	1	1	0		1
Assistant de conservation du patrimoine principal 1ere classe	1			Archiviste	
Educateur Territorial des APS Principal 2ème classe	1	1	1		
GRADES	**POSTES CRÉÉS**	**POSTES POURVUS**	**DONT TEMPS COMPLET**		**DONT TEMPS NON COMPLET OU TEMPS PARTIEL**
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) principal 2ème classe	0+1	0+1	0+1	Nomination suite à réussite au concours à compter du 7/04	
Animateur Principal 2ème classe	1	1	1		
Animateur	1	0	0		
Adjoint d'Animation	3	2-1=1	2-1=1	Suppression poste suite concours ATSEM	
TOTAL	30	22	20		2

**Agent en disponibilité*

Pour extrait conforme, le 05 mars 2026
Transmis au représentant
de l'Etat le 05 mars 2026
Publié le 05 mars 2026

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-COULOMB
ILLE-ET-VILAINE

Jean-Michel FREDOU